



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO URB-205-16-2024

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que, LE Règlement numéro URB-205-16-2024 est entré en vigueur le 30 octobre 2024, soit à la date de notification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant.

Le règlement numéro URB-205-16-2024 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville et vise à autoriser des usages commerciaux dans un îlot déstructuré.

Le règlement numéro URB-205-16-2024 sera disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté, dans chacune des municipalités du territoire ainsi que sur le site internet de la MRC [www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca).

Donné à Saint-Michel, ce 28 novembre 2024.

Amélie Latendresse  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière